

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LE MOT DE LA SYNDIQUE	2
INVESTISSEMENT POUR LA LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LE PÂQUIER ET LE CLOSALET	3
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015.....	4
BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015.....	5
INVESTISSEMENT RELATIF A LA MISE EN ZONE 30 KM/H	6
PUBLICITÉ.....	7
ÉPURATION.....	8
EAU POTABLE.....	9
EAU POTABLE – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU.....	9
ÉNERGIE	11
PARKING EN CRETA.....	11
BÂTIMENT DE LA GARE – INVESTISSEMENT	12
COURSE DES AÎNÉS 2014	13
PUBLICITÉ.....	14
TRICOTONS ENSEMBLE - SIV.....	15
LES RJGH 2015	16
PRO SENECTUTE	17
HORAIRE D’OUVERTURE AU PUBLIC DE L’ADMINISTRATION COMMUNALE	17
EASYFIND	18
ELIMINATION DES CADAVRES D’ANIMAUX.....	19
FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL.....	20
J. NIQUILLE & FILS SA – DÉPLACEMENT DE DATES EN RAISON DES FÊTES ET JOURS FÉRIÉS.....	20
HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE	20
BIBLIOTHÈQUE.....	21
PLANNING FAMILIAL.....	21
CAMP DE SKI DU SKI-CLUB VUDALLAZ.....	22
ARRÊTER DE FUMER... MISSION POSSIBLE !.....	23
SERVICE D’AIDE AUX FAMILLES	24
CROIX ROUGE FRIBOURGEOISE	26
PUBLICITÉ.....	26
AVIS ECAB ET SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (EXTRAIT)	27
SAPINS DE NOËL	28
BABY-SITTING	28
ABONNEMENTS CFF « FLEXICARD »	29
INSERTION D’UNE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN COMMUNAL.....	29
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE POLYVALENTE	30
NUMÉROS UTILES.....	30
SOCIÉTÉS LOCALES.....	32

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Reviement de situation : il y a tout juste quelques mois, je vous informais que le Conseil communal avait renoncé à présenter une offre pour l'achat du bâtiment de la gare. Pourtant...nous voilà revenus sur nos pas ! La vente ne s'est finalement pas réalisée avec l'intéressé et les TPF ont repris contact avec la Commune en proposant un prix défiant toute concurrence de Fr. 250'000.- pour le bâtiment et le terrain d'environ 800 m². Une offre aussi inespérée qu'alléchante ne pouvait que séduire le conseil communal, en recherche de nouveaux locaux pour répondre aux besoins futurs liés à l'augmentation attendue de la population. Attendant à notre salle polyvalente et disposant d'un parking jouxtant celui qui est planifié, notre décision a été reconsidérée.

Il est vrai que l'évolution démographique enregistrée au niveau de l'agglomération bulloise n'est pas sans conséquences pour notre commune. D'ici 2 à 3 ans, entre 70 et 80 appartements seront construits, hormis les 16 qui seront mis en location au début 2015 à la Bergère. L'on peut donc s'attendre à une augmentation de la population de l'ordre de 200 à 250 habitants au moins. Cela représente pour notre commune une augmentation de l'ordre de 25 à 30 élèves ce qui porterait leur nombre à 150. En l'état, nos bâtiments scolaires peuvent encore suffire à couvrir les besoins ; toutefois une extension est prévisible à court voire moyen terme.

La croissance des effectifs de l'accueil extrascolaire laisse déjà entrevoir que les locaux actuels atteignent leurs limites. En cela, le bâtiment de la gare offrira des opportunités intéressantes pour ce type de structure notamment (se référer au texte de l'investissement pour les détails).

L'évolution démographique implique des réflexions et des réorganisations ; en cela l'acquisition du bâtiment de la gare est une opportunité à saisir.

Budget 2015 : les résultats obtenus, dans le respect de l'équilibre budgétaire, ne s'écartent pas trop des objectifs d'une saine gestion des finances communales. La forte diminution des charges d'intérêts, nous permet de trouver les ressources nécessaires pour équilibrer les différents centres de charges. Néanmoins, nous sommes confrontés à un défi de taille, celui d'avoir à répondre à des besoins liés à la démographie du district. Beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur les communes quant aux charges liées futures. Des réflexions régionales ont lieu en vue de rechercher les meilleures stratégies pour gérer les effets induits de la croissance. Parmi eux, la nouvelle loi « Senior+ » obligera les communes à établir un concept régional au niveau de la gestion des EMS, basé sur le principe de la solidarité. La Gruyère a lancé déjà un organe de coordination pour analyser les différentes

situations. L'on sait déjà que 2 homes supplémentaires devront être construits pour remplacer des structures vieillissantes, avec les charges inhérentes. La construction du troisième CO à Riaz grèvera aussi nos finances. Il est là des réalités auxquelles nous n'aurons aucune possibilité d'échapper. Les communes sont appelées à améliorer en continu la qualité de leurs services et prestations, ce malgré une situation financière tendue.

En contrepartie et pour appréhender sous un angle positif la croissance démographique, des recettes fiscales supplémentaires amèneront aussi du grain à notre moulin communal.

C'est donc dans un esprit ouvert mais réaliste que Le Pâquier se tourne vers l'avenir pour affronter les défis auxquels chaque commune doit faire face. Un travail d'équipe contribue à atteindre les objectifs poursuivis, renforcé encore par nos employés de l'administration qui apportent une aide efficace à la mise en œuvre de la politique communale.

L'inauguration toute récente du Pont de la Poya m'a semblée pertinente pour illustrer mes vœux de cette fin d'année. Au-delà du pont se trouve l'année 2015. Je souhaite qu'elle soit pour chacune et chacun d'entre vous propice à vos familles et à vos proches. A toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'année.

Antoinette Badoud, Syndique

INVESTISSEMENT POUR LA LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LE PÂQUIER ET LE CLOSALET

Cette liaison, bien qu'existante, nécessite des travaux d'entretien, notamment sur le secteur situé entre la place de jeux de Sautaux et l'habitation de Bois-Riant ainsi que sur le territoire de la Commune de Bulle.

En plus d'un accès à une habitation, elle est utile à l'exploitation forestière. L'état du tronçon jusqu'à Bois-Riant justifie un réaménagement complet, coffre et revêtement alors que sur le reste du tracé, l'intervention restera légère. Quant à la partie située sur le territoire de la commune de Bulle, elle sera reconstruite et le conseil communal de la Ville a d'ores et déjà donné son accord pour que les travaux soient réalisés d'ici l'été 2015 sur l'entier du sentier.

A noter que cette liaison appartient au paquet de mesures pour l'amélioration des liaisons de mobilité douce, prévu dans le projet d'agglomération Mobul. Les interventions proposées complètent et améliorent la liaison existante par ailleurs

très parcourue et appréciée par les nombreux promeneurs. Elle a pour but aussi de rendre plus attractive les liaisons de mobilité douce entre les communes.

Coût de l'investissement pour notre commune : Fr. 96'000.- et contribution attendue de Mobul de l'ordre de Fr. 24'000.-.

Antoinette Badoud, Syndique

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Le budget de fonctionnement 2015, avec un total de charges de Fr. 5'024'500.- et des revenus de Fr. 4'866'500.- affiche un déficit de Fr. 158'000.- qui correspond à 3,85% des charges hormis les imputations internes. Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre, soit inférieure au 5% toléré par la loi sur les communes.

Pour la première fois depuis longtemps, la progression des charges liées cantonales et des Associations de communes est moindre, une baisse de Fr. 37'600.- est constatée par rapport au budget 2014.

	Budget 2015	Budget 2014	Compte 2013
Total	Fr. 2'162'300	Fr. 2'199'900	Fr. 2'067'408.60
Canton	Fr. 1'321'700	Fr. 1'350'000	Fr. 1'309'763.45
Associations des communes	Fr. 840'600	Fr. 849'900	Fr. 757'645.15

Le montant des charges liées 2015 correspond à Fr. 1'978.-/habitant.

La contribution cantonale pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine qui s'élevait à Fr. 35'900.- a été versée pour la dernière fois en 2014.

De plus, le conseil communal relève avec satisfaction que les charges d'intérêt ont été réduites de Fr. 21'000.-. Quant à la péréquation financière cantonale, elle est plus favorable de l'ordre de + Fr. 8'500.-, ce qui la porte à Fr. 242'000.-.

Parmi les charges d'entretien prévues :

- 71 Protection des eaux– Rénovation des installations ; Fr. 60'000.-
divers travaux pour l'élimination des eaux parasites dans
le réseau des eaux usées (caméra, échanges de couvercle,....)

- 75 Corrections eaux et endiguements : travaux de maintenance sur les ruisseaux des Frassy et Chancery, subventionnables à hauteur d'env. 74% par le Canton. Fr. 40'000.-
- 81 Forêts – Entretien des routes forestières et alpestres. Travaux d'entretien sur la route de la Savarisaz Fr. 22'000.-

Comptes de l'eau potable : ce centre de charges doit atteindre une couverture de 100% et malgré l'augmentation du m³ d'eau à Fr. 2.50, nous avons encore un manque de Fr. 7'600.-.

Comptes des eaux usées : d'après les estimations, un montant de Fr. 110'400.- sera versé à la réserve obligatoire pour l'entretien du réseau.

Plan financier actualisé 2015-2019

Dans le cadre du processus d'ajustement du plan financier qui a été mené, le Conseil communal a opéré des choix après une juste pesée de ce qui lui apparaissait obligatoire, urgent ou simplement nécessaire et utile.

Nicolas Pasquier, Conseiller communal

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015

Les nouveaux investissements proposés par le conseil communal sont les suivants :

- | | | | |
|------|---|--------------------------------|-------------------|
| •62 | Zone 30 – Mesure Mobul M15 | Fr. 106'000.- | amortissement 7% |
| •62 | Réfection du tronçon Sautaux – Le Cloalet
- Subventionnement Mobul | Fr. 96'000.-
Fr. – 24'000.- | amortissement 7% |
| •62 | Aménagement d'un parking, la Gare | Fr. 390'000.- | amortissement 3% |
| •70 | Eau Potable, bouclage quartier de « La Fin » | Fr. 25'000.- | amortissement 4% |
| •942 | Achat bâtiment de la Gare | Fr. 250'000.- | amortissement 1% |
| •943 | Bâtiment de la Gare – crédit d'étude +
avant-projet pour transformations | Fr. 42'000.- | amortissement 15% |
| •943 | Bâtiment de la Gare – réfection appart. | Fr. 50'000.- | amortissement 1% |

Le montant total des nouveaux investissements s'élève à Fr. 935'000.- pour un amortissement annuel de Fr. 34'460.-.

Les raisons et les incidences de ces investissements vous sont expliquées dans les articles suivants par mes collègues en charge des dicastères.

Nicolas Pasquier, Conseiller communal

INVESTISSEMENT RELATIF A LA MISE EN ZONE 30 KM/H

Après examen de l'aspect vitesse en collaboration avec le TCS sur 13 endroits sensibles de notre commune, une étude globale de mise en zone 30km/h de la commune a été réalisée.

Les objectifs visés par la mise en zone à vitesse limitée au Pâquier sont les suivants :

- Améliorer la sécurité et le confort des piétons
- Améliorer la qualité de vie (limitation des nuisances)
- Sécuriser les accès à l'école
- Améliorer la sortie devant l'église
- Diminuer la vitesse au centre du village

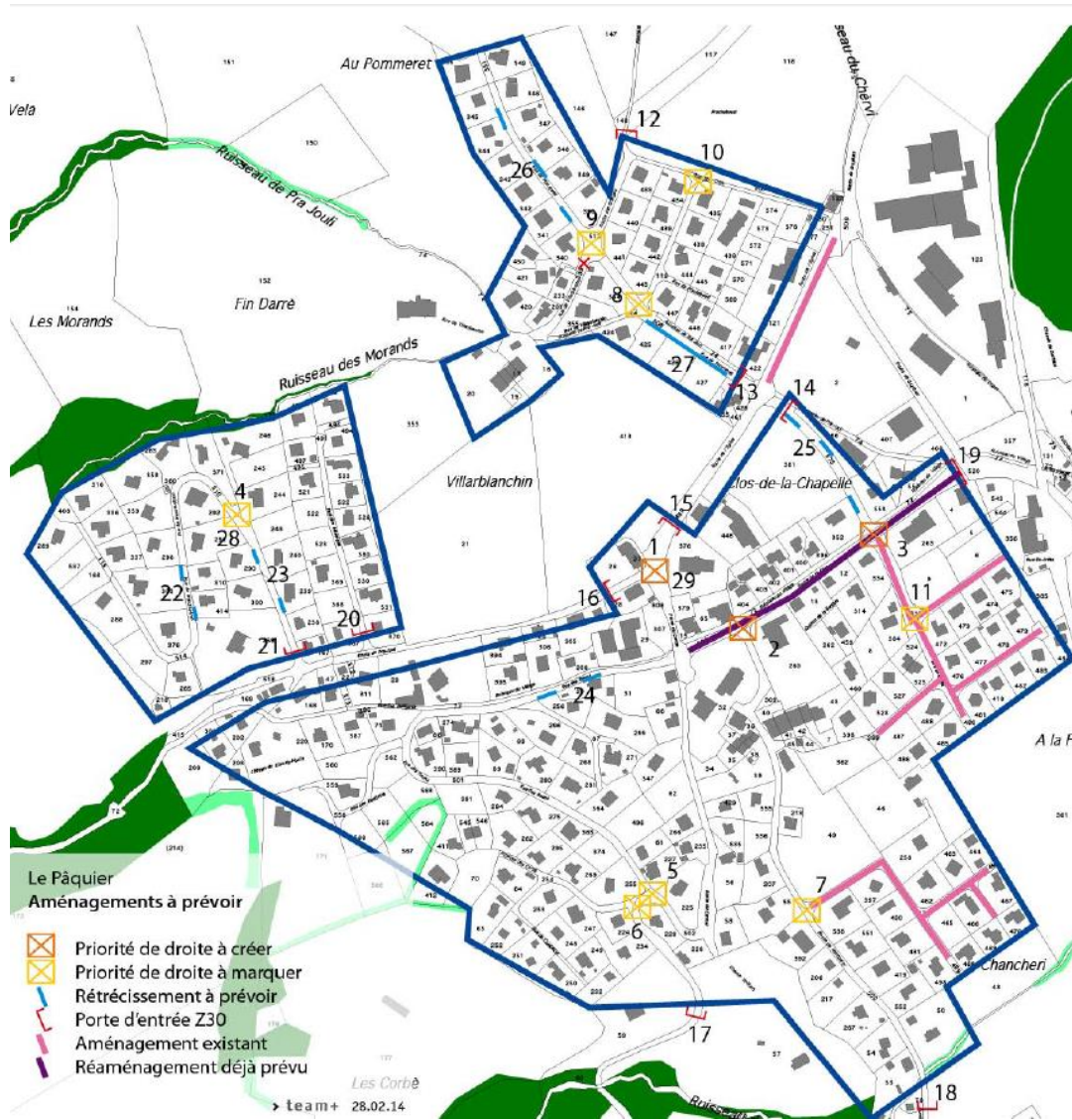
La commune a été divisée en 3 zones (voir plan ci-après).

On notera que le développement de certains quartiers (Villarblanchin) permettra à terme la mise en zone 30 de la Route de l'Eglise et celle de Pra-Jouli ; cette extension fera l'objet d'un complément d'expertise.

Dans l'attente du développement de Villarblanchin, l'axe Rte de l'église – Pra-Jouli restera à 50 km/h.

La commune vous propose un investissement de Fr. 106'000.00 pour la mise place de la zone 30 au centre du village qui comprend :

- Marquage et signalisation	Fr.	21'000.00
- Génie –civil	Fr.	46'500.00
- Honoraire	Fr.	24'000.00
- <u>TVA, divers et imprévus</u>	Fr.	<u>14'500.00</u>
- Total	Fr.	106'000.00



Jean-Luc Romanens, Conseiller communal

PUBLICITÉ

bella vita
manuela ruffieux
esthéticienne diplômée ASEPIB

Le Pâquier
079/548.55.06

ÉPURATION

Ah... si la cote de popularité s'analysait en fonction des demandes, des indignations, des félicitations et des questions que la taxe d'épuration a soulevé dans la commune... je me trouverais au sommet (à faire pâlir celle de certains dirigeants des pays voisins !). Preuve en est que quand une question touche à notre quotidien les réactions se font sentir et c'est tant mieux. Oui, vous avez raison. Je serai, en tant que citoyen, de ceux qui aussi seraient montés aux barricades mais... je suis, dans une certaine manière, de l'autre côté du miroir et c'est d'une manière consciente, équitable, juste et surtout en accord avec la loi, que nous (le collège communal) avons dû agir.

En voici un bref historique de cette mesure qui a aussi titillé mon compte en banque... Il faut tout d'abord comprendre que dans ces histoires d'eau qui me concernent, il est nécessaire de bien séparer les choses. L'eau potable reste l'eau potable avec ses investissements, ses frais, ses taxes, son réseau et ses amortissements. De même pour l'épuration. Il n'est pas admis de passer allégrement d'un poste à l'autre afin d'éponger un déficit avec le bénéfice d'un autre poste.

Si nous nous concentrons sur l'épuration, le poste doit être « *économiquement autosuffisant* », ceci est une exigence déterminée par la loi.

Déjà dans les années 2005 (je ne faisais pas partie de l'équipe) le devoir de réadapter les taxes était dans l'air mais nous avions un peu de temps devant nous pour le faire. C'est au moment où la loi nous a obligé de l'instaurer que nous avons dû nous résigner à le faire et pour cela, selon le conseil de l'Etat, nous avons fait demande à un spécialiste (M. Aeby, qui a présenté le projet devant l'Assemblée) qui a déjà fait le même exercice dans d'autres communes du district. Ce projet a été présenté et expliqué dans notre Bulletin Communal avec des exemples simples à comprendre et présenté devant l'Assemblée Communale qui l'a accepté, il a été présenté au Canton qui l'a paraphé et est entré en force dans le dernier exercice comptable avec comme conséquence les factures envoyées qui ont fait, et je le comprends, tant d'émoi. Notez, pour adoucir la douloureuse, que ces nouvelles taxes sont déductibles dans votre prochaine feuille d'impôts.

Alors... aurait-il fallu une mobilisation en masse du « non » lors de l'Assemblée pour faire reculer le projet... ? que nenni ! et c'est ici que mon jeune parcours dans la citoyenneté helvétique me donne à réfléchir ; si le souverain avait refusé la taxe, celle-ci serait entrée en force via la préfecture ! Alors... je peux aussi comprendre certaines voix qui me disent tout fort : « *aller à l'Assemblée... ? voter... ? pourquoi*

faire ; de toute les façons cela ne sert à rien ». Malgré ceci je continue à penser que mieux vaut être présent qu'absent, que l'information directe est la première source du savoir et que si grain après grain on construit une plage... peut-être que défaite après défaite cela peut diriger à la victoire. Soyons optimistes !

Eduardo Eguizábal, Conseiller communal

EAU POTABLE

Encore un dicastère qui nous a fait quelques cheveux blancs. Une alerte de pollution est un puits de problèmes mais aussi une source d'apprentissages. Il y fallu une année complète pour effectuer des travaux conséquents, des changements des lampes UV et surtout leur mise en conformité. Les lampes sont en activité depuis cet été mais des problèmes annexes ont dû être réglés et l'autorisation de ne plus chlorer l'eau est sur le point d'être obtenue. Déjà depuis un certain moment la chloration a été effectuée au minimum et j'espère retrouver les saveurs d'antan dans les plus brefs délais.

Toujours dans le domaine de l'eau potable, l'obligation de réaliser un PIEP (Plan des Infrastructures d'Eau Potable) comportera des investissements conséquents qui seront échelonnés en fonction de l'urgence mais qui grèveront les finances communales et surtout le poste « Eau potable ». Alertes les porte-monnaies et gardez le sourire... !

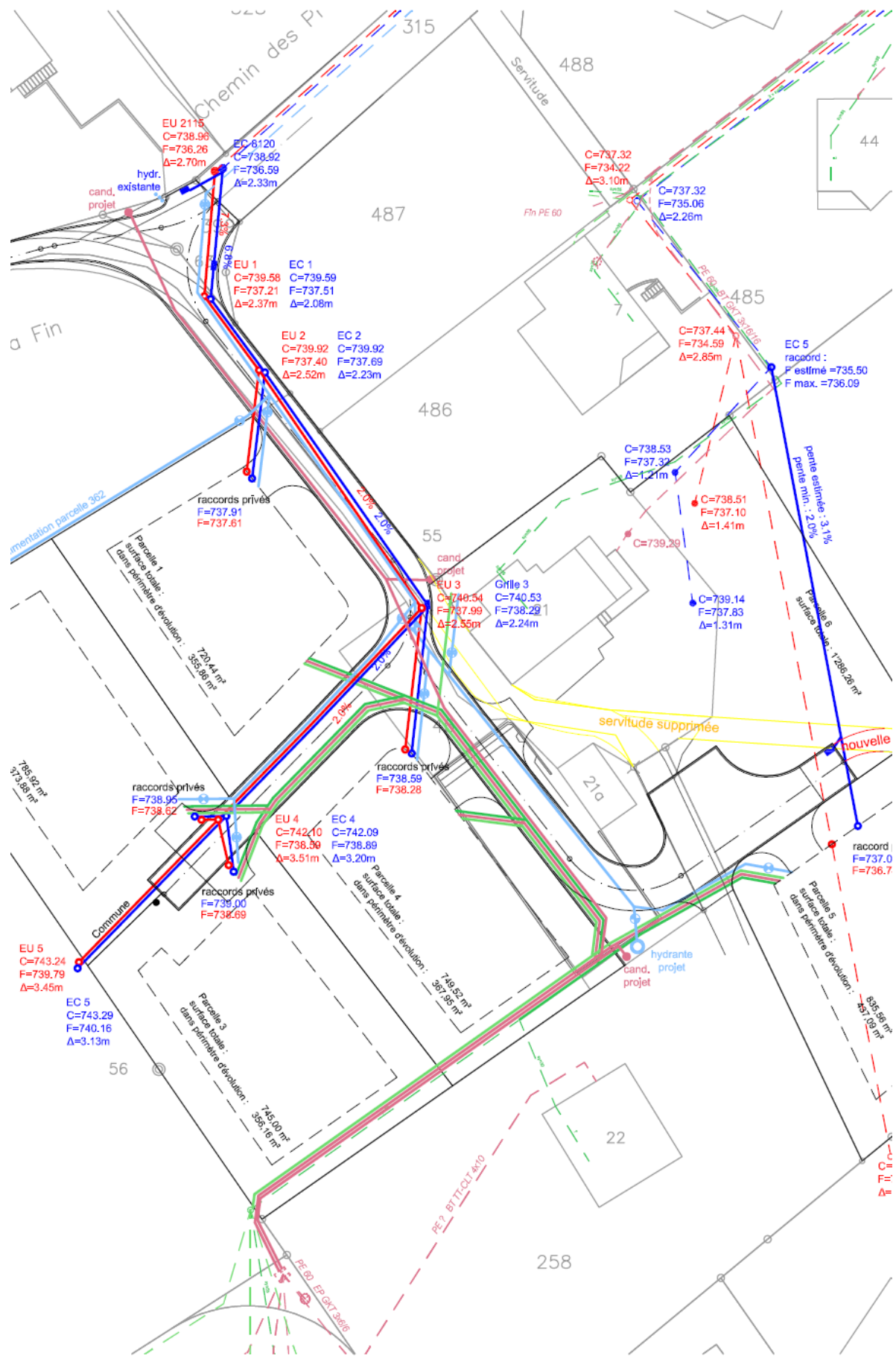
Eduardo Eguizábal, Conseiller communal

EAU POTABLE – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU

Dans notre souci d'améliorer le réseau d'eau potable nous profitons de toute intervention privée ou publique pour nous demander si nous pourrions profiter des ouvertures sur le terrain pour changer, améliorer et fortifier notre réseau. A ce titre le chantier qui sera en activité au milieu de notre village (**voir plan à la page 10**) nous incite à relier deux tronçons déjà existants et ceci dans le souci de créer une nouvelle boucle qui permettra de mieux circonscrire une zone en cas de problème (coupure d'eau) sans affecter trop d'utilisateurs. L'investissement s'élève à Fr. 25'000.-.

Eduardo Eguizábal, Conseiller communal

Eau potable – travaux sur le réseau – plan :



ÉNERGIE

Concernant l'appartenance à label « Cité de l'énergie » nous sommes dans une phase de discussion avec ses responsables directs afin de pouvoir faire partie du projet sans pour autant chercher une affiliation qui engendrerait, encore une fois, des dépenses qui seraient très importantes pour une commune de notre taille. Vous serez informés de la tournure des événements dans un prochain journal.

Ceci n'empêche pas que notre chasse au gaspillage énergétique est une tâche quotidienne qui ne peut avancer que grâce à une multitude de gestes aussi bien des autorités communales, des employés de la commune que des citoyens que nous sommes. Ensemble nous y arriverons.

Eduardo Eguizábal, Conseiller communal

PARKING EN CRETA

Depuis de nombreuses années l'entreprise JPF met à disposition de la commune la place de parc se situant en face de la salle communale. Il nous a été demandé de trouver une solution afin de la libérer pour leurs propres besoins.

Par conséquent, la commune vous propose un investissement pour la construction d'un nouveau parking de substitution jouxtant celui du bâtiment de la gare.

Le montant des travaux a été devisé à Fr. 390.000.-.

Ce parking permettra aux sociétés du village et aux nombreux utilisateurs de la salle communale de profiter de 35 places de parc de remplacement pour les manifestations.

Jean-Luc Romanens, Conseiller communal

BÂTIMENT DE LA GARE – INVESTISSEMENT

Le conseil communal est favorable à l'acquisition de cet immeuble pour les raisons suivantes :

- bâtiment contigu à la salle polyvalente communale ;
- accès à la salle polyvalente (actuellement droit de passage) ;
- nouveaux locaux à disposition de la commune ;
- 12 places de parc supplémentaires ;
- commune propriétaire de l'ensemble des bâtiments et de la place attenante ;
- le prix proposé.

Cet immeuble, partiellement excavé, d'un volume d'environ 1600 m³, comprend :

- sous-sol : plusieurs locaux de rangement – cave – buanderie – WC restaurant ;
- rez : un café-restaurant avec cuisine professionnelle agencée ;
- 1^{er} étage : appartement de 5 pièces – locaux de rangement ;
- 2^{ème} étage : 3 chambres – douche-wc – locaux de rangement.

Le bâtiment de la gare a été construit en 1903 et a subi quelques transformations au cours des ans. Son état général est satisfaisant, il nécessitera des travaux de rénovation, notamment à l'appartement, ainsi que des transformations suivant la nouvelle affectation donnée au café-restaurant et aux autres locaux. Dans un premier temps, le conseil communal souhaite, rapidement, rénover l'appartement du 1^{er} étage afin de le mettre en location pour permettre la couverture des intérêts de la somme investie.

Investissement :

- prix d'achat :	Fr.	250'000.-
- rénovation de l'appartement du 1 ^{er} étage devisé :	Fr.	50'000.-
- crédit d'étude et avant-projet pour la transformation	Fr.	42'000.-
Total	Fr.	342'000.-

Il va sans dire que l'importance des investissements à venir variera en fonction des transformations futures du bâtiment.



Erika Morand, Conseillère communale

COURSE DES AÎNÉS 2014

Après un été plutôt maussade, ce 10 septembre promet quelques rayons et une agréable journée.

Il le faut car, aujourd'hui, c'est la sortie des Aînés! En effet, répondant à l'invitation de la commune, 44 anciennes et anciens au cœur jeune et à la mine réjouie, se retrouvent au centre du village pour le départ. Le programme est alléchant : direction Lac de Thoue et Oberland bernois.

Après 1h30 de route, premier arrêt dans un endroit sublime, les jardins du Park-Hôtel à Gunten, pour une pause-café bienvenue. Poursuite du voyage autour du Lac de Thoue, traversant petites villes et villages coquets et attirants. Au bout du lac, nous prenons de la hauteur jusqu'à Aeschried, petite commune de campagne où nous attend, dans un cadre idyllique, le restaurant Chemihütte ... apéritif sur la terrasse dominant le lac et les paysages verdoyants plantés de fermes ancestrales. Même le soleil nous fait un clin d'œil et le repas est très agréable. Nous apprécions les airs d'accordéon de l'ami musicien Paul Sottas.

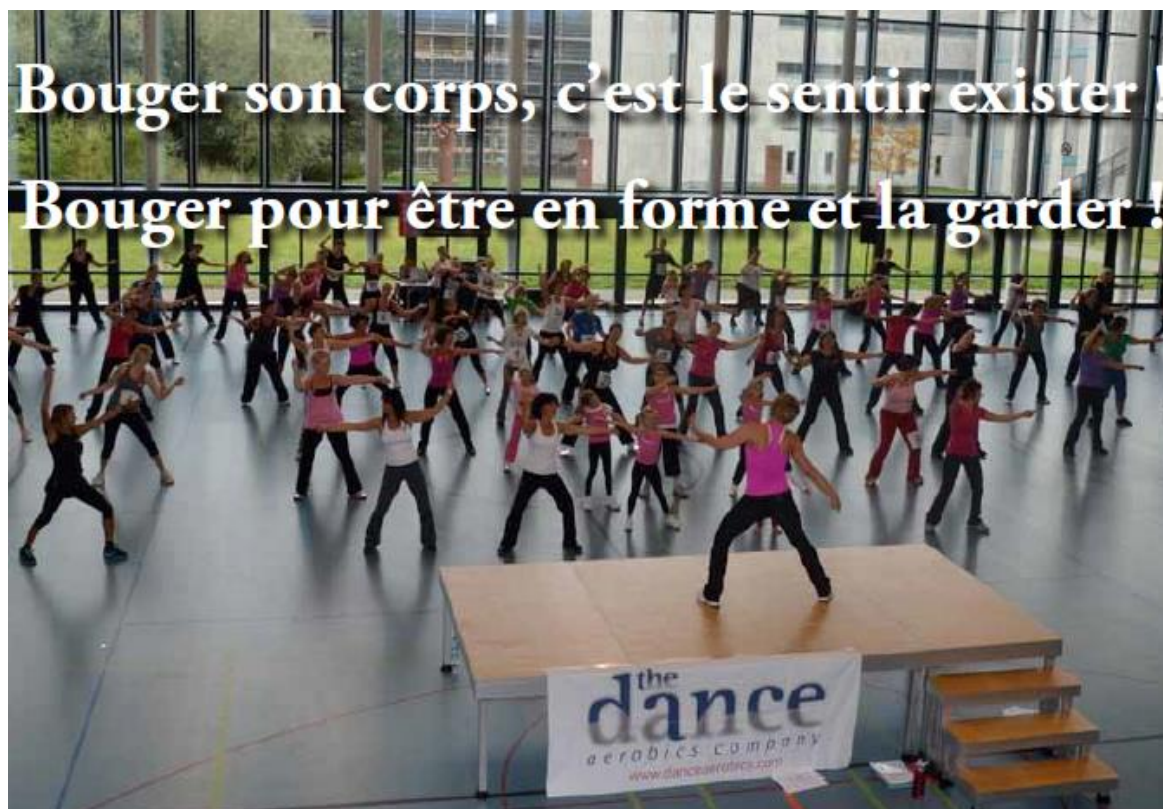


Sur le chemin du retour, nous découvrons, ou redécouvrons le Blausee ... aussi bleu en français qu'en allemand! C'est l'occasion d'une jolie balade. Nous trouvons même, dormant à jamais dans les eaux du lac, une sirène à l'histoire tragique. Nous avons une pensée à sa mémoire et revenons au pays grüérien par le col du Jaun.

Un grand merci aux organisateurs et à la commune qui, par ce geste, permet à ses citoyens de se rencontrer et vivre de chaleureux moments.

Une participante

PUBLICITÉ



**Bouger son corps, c'est le sentir exister !
Bouger pour être en forme et la garder !**

Une envie de bouger ?

**Venez découvrir l'aérobic avec
dance2Bfit !**

N'attendez plus, contactez-moi ! 1^{er} cours gratuit et sans engagement.

Cours donnés par Elisabeth Deillon-Dupont, monitrice diplômée

Les lundis de 19h à 20h - Vibrance - Rue du Moléson 45 à **Bulle**

Les mardis de 19 h 30 à 20 h 30 - Vibrance - Rue du Moléson 45 à **Bulle**

Les mercredis de 18 h 45 à 19 h 45 - Grande Salle à **Rossinière**

Les jeudis de 20h à 21h - Salle Polyvalente **au Pâquier**



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.danceaerobics.com
ou contactez Elisabeth au 079 741 13 06 ou Elisabeth.Deillon@h-fr.ch

TRICOTONS ENSEMBLE - SIV

Dès la fin novembre, Le Pâquier revêtira sa tenue de fête. Si l'envie vous prend, ajoutez votre touche personnelle, tricotée main.

L'équipe des tricoteuses du mardi soir au Carambar se réunira le mardi 9 décembre dès 19h30. Chacun est le bienvenu.

N'oubliez pas le vernissage, le dimanche 30 novembre à 16h00 à la Place du Centre, tresse et vin chaud seront servis.

Pour toute information :

Société d'Intérêt Villageois, comité Noël 2014, Madame Yannick Tissot, 079/221.67.52
ou

Madame Myriam Blanc, Centre Commercial / Tea-Room le Carambar, place du Centre 6

La Société d'Intérêt Villageois remercie tous les participants ainsi que Madame Blanc pour son aimable accueil et sa précieuse collaboration.

Maille endroit, maille envers, laine, coton, point jersey, point mousse, uni, rayé.

Que de diversité rassemblée dans un même esprit : le partage et l'amitié.

JOYEUX NOEL et meilleurs vœux pour la nouvelle année



LES RJGH 2015

Que se cache sous cette abréviation ?

Ce sont les **Rencontres de Jeunesses Gruérienne d'Hiver** qui auront lieu les 6 et 7 février 2015.

Après la première édition lancée par la jeunesse de Gruyères en 2012 la jeunesse du Pâquier a pris le relais pour cette 2^{ème} édition. Ce sont des joutes humoristiques où chaque jeunesse de la région aura le plaisir de s'affronter sur plusieurs jeux.

La jeunesse du Pâquier a choisi le thème des JO, en clin d'œil à la dernière édition de Sotchi. Après Sotchi , **le Patchi** . Et voilà depuis janvier dernier un comité de 19 personnes travaille dur pour que cette fête soit belle. Plusieurs disciplines olympiques seront présentes mais revisitées, le curling, le saut à ski etc...

Le programme va commencer le vendredi après-midi avec les jeux ouverts aux enfants des écoles. En début de soirée la cérémonie d'ouverture avec l'entrée de chaque jeunesse sur le site de fête, suivie d'un jeu d'ensemble. La suite de la soirée sera dans la cantine chauffée où chacun pourra manger une fondue. Nous espérons que toute la population du village et des alentours viennent se joindre aux jeunes pour débiter ce beau week-end. Le samedi matin les compétitions débiteront et cela pour toute la journée. Le samedi soir après la remise des prix la soirée va battre son plein.

Nous communiquerons encore le programme précis à tous les villageois. Nous espérons vraiment que chacun vienne y faire un passage pour soutenir cette société très active dans le village. Le 1^{er} mai, le 1^{er} août, le théâtre, le Noël des Aînés et le Christmas Rock sont une palette d'événements qui réunit toutes les tranches de la population.

Les travaux d'aménagement et de construction ont déjà débuté sur le site de Sautaux qui accueillera ces joutes.

Vous pouvez suivre les actualités sur notre site www.patchi2015.ch

Au plaisir de tous vous croiser lors de cette fête conviviale !

Au nom du CO des RJGH 2015

Philippe Gremaud

PRO SENECTUTE**11^{ème} Service de déclaration d'impôts**

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? Du 26 janvier 2015 au 27 mars 2015
Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h30 – 11h30 <i>Fabienne Pharisa Janique Vega Catherine Beaud</i>	07h30 – 11h30 <i>Aline Genoud Janique Vega</i>	FERMÉ	07h30 – 11h30 <i>Fabienne Pharisa Aline Genoud Janique Vega Catherine Beaud</i>	FERMÉ
Après-midi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	13h30 – 17h00 <i>Fabienne Pharisa Aline Genoud Janique Vega Catherine Beaud</i>	FERMÉ
Fonctions <i>Fabienne Pharisa : Secrétaire communale Janique Vega : Caissière communale</i>			<i>Aline Genoud : Préposée au contrôle des habitants Catherine Beaud : Collaboratrice administrative</i>		

EASYFIND

Vous avez perdu ou trouvé un objet ?

www.easyfind.ch: LA solution pour tout le canton de Fribourg !

Depuis juin 2014, toutes les communes fribourgeoises sont connectées à la plateforme www.easyfind.ch, le système choisi par le Conseil d'Etat pour gérer les objets trouvés de manière harmonisée dans tout le canton.

www.easyfind.ch est une plateforme internet à double accès. D'une part pour les communes, qui y saisissent les objets trouvés sur leurs territoires ; d'autre part pour les propriétaires, qui peuvent y rechercher l'objet qu'ils ont perdu par le biais de mots-clés. Le système permet une uniformisation des données saisies et de la classification des objets trouvés, mais il génère aussi automatiquement courriers et notifications, soulageant ainsi le travail administratif des bureaux d'objets trouvés. Il permet en outre d'effectuer des recherches globales transrégionales, puisque les objets enregistrés sont stockés dans une base de donnée centralisée.

Comment procéder ?

Vous avez trouvé un objet ?

⇒ Déposez-le au bureau des objets trouvés ou à l'administration communale de n'importe quelle commune fribourgeoise. L'objet sera immédiatement enregistré sur www.easyfind.ch, la plus grande plateforme informatique suisse de gestion des objets trouvés.

Toutes les communes du canton sont connectées à easyfind et sont en mesure d'enregistrer n'importe quel objet trouvé sur la plateforme informatique.

Vous avez perdu un objet ?

Deux solutions s'offrent à vous !

- ⇒ Rendez-vous sur le site internet www.easyfind.ch et recherchez votre objet perdu en sélectionnant les mots-clés adaptés.
- ⇒ Rendez-vous au bureau des objets trouvés ou à l'administration communale d'une commune fribourgeoise. Le ou la préposé-e aux objets trouvés fera volontiers pour vous une recherche poussée dans le système easyfind.

Si votre objet perdu est enregistré sur la plateforme, vous obtiendrez toutes les coordonnées utiles pour le récupérer dans les meilleurs délais !

ELIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX**Nouveau centre collecteur régional à La Joux**

Les cadavres d'animaux et les déchets d'abattage (abattages à domicile) doivent être livrés dans un centre collecteur régional. Selon la loi cantonale du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux (RSF 914.10.6), Sanima est mandaté de mettre en place les centres collecteurs de déchets animaux et de les exploiter.

Sur la base du plan de couverture des besoins en centres collecteurs de déchets animaux, Sanima a construit un nouveau centre collecteur régional à La Joux. Le centre de La Joux pourra également prendre en charge les cadavres de gros bétail.

Début d'activité : lundi 14 juillet 2014 à 13.30 heures

Adresse : Le nouveau centre collecteur à La Joux se trouve au Gros Essert 1, à l'emplacement de l'ancien dépôt militaire situé sur la route principale de Sâles en direction du Crêt. Tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 13.30 h à 15.30 h
(à l'exception des jours fériés)

Centre collecteur de Broc : Le centre collecteur de Broc sera transformé et à partir du 1er août 2014, il pourra uniquement prendre en charge des cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg. A partir de cette date, les cadavres de gros bétail (plus de 250 kg) devront être livrés au centre collecteur de La Joux ou comme jusqu'à ce jour à Düdingen, Moudon ou Payerne.

Les cadavres d'animaux de compagnie et d'animaux sauvages indigènes sont éliminés sans frais pour les détenteurs. Les détenteurs d'animaux de rente assurés auprès de Sanima s'acquittent d'une prime d'élimination annuelle et ils n'ont ensuite plus rien à déboursier lorsqu'ils apportent des cadavres d'animaux dans un centre collecteur.

Les détenteurs de cadavres d'animaux organisent le transport vers un centre collecteur régional à leurs propres frais. Le choix du centre collecteur est libre (voir détails au verso). Les déchets animaux doivent être transportés dans des récipients ou des remorques étanches et les cadavres d'animaux sont à recouvrir d'une bâche.



Etablissement d'assurance
des animaux de rente
Ch. de la Madeleine 1
763 Granges-Paccot

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Dates	Motifs
Du lundi 22.12.2014 au vendredi 02.01.2015 → Réouverture le lundi 05.01.2015	Vacances de Noël
Lundi 7 avril 2015	Lundi de Pâques
Jeudi 14 mai 2015	Ascension
Lundi 25 mai 2015	Lundi de Pentecôte
Jeudi 4 juin 2015	Fête Dieu

Durant les vacances, les abonnements « Flexicard » seront disponibles au magasin d'alimentation de la Place du Centre. Merci de bien vouloir vous adresser directement à Mme Myriam Blanc au 026/912.07.14.

**J. NIQUILLE & FILS SA – DÉPLACEMENT DE DATES EN RAISON DES FÊTES ET JOURS FÉRIÉS**

Fête	Nouvelle date du ramassage
Lundi de Pâques	Mardi 8 avril 2015
Lundi de Pentecôte	Mardi 26 mai 2015

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

<u>Heure d'hiver</u> * :		<u>Heure d'été</u> * :	
Mercredi	13h00 à 16h00	Mercredi	13h00 à 16h00
Vendredi	17h00 à 19h00	Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	10h00 à 12h00	Samedi	10h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00

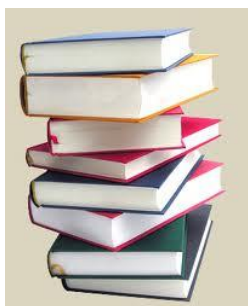
* La modification d'horaire est dictée par le changement d'horaire habituel.

L'ouverture de la déchetterie aux entreprises, commerces et agriculteurs aura lieu chaque 1^{er} lundi du mois entre 10h30 et 11h30, comme en 2014.

En raison des fêtes de fin d'année, la déchetterie sera fermée le **26.12.2014** et le **02.01.2015**.

Rappel : Les vignettes pour les sacs poubelles sont en vente à l'administration communale, au magasin et à la laiterie du Pâquier.

BIBLIOTHÈQUE



Nous signalons à l'attention des amateurs de livres, l'existence de la bibliothèque du Pâquier qui se trouve au « centre de jour » de l'immeuble de la « Fondation Les 3 Trèfles » (ou bâtiment des personnes âgées) à la route de l'église 8.

Plus de 1'200 livres, romans et bandes dessinées d'excellente qualité sont à la disposition des lecteurs petits et grands.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15h15 à 16h15

Fermée durant les vacances scolaires

PLANNING FAMILIAL

Le **Planning familial de Bulle** a déménagé !

Le Planning familial de Bulle a une nouvelle adresse depuis le 27 mars 2014 : Rue de la Condémine 60, 1630 Bulle. Le numéro de téléphone est inchangé 026/305 29 55. Les consultations ont toujours lieu le lundi et le jeudi après-midi de 14h à 18h avec ou sans rendez-vous.

Le planning familial s'adresse au public féminin et masculin de tout âge.

C'est un service de promotion de la santé sexuelle et reproductive et offre des conseils et informations dans les domaines suivants : contraception, grossesse (désirée et non-désirée), interruption de grossesse, fertilité et accompagnement psychosocial en matière d'analyses prénatales, maltraitance et violences sexuelles, sexualité et orientation sexuelle, accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les entretiens sont confidentiels et gratuits.

Il offre également les prestations suivantes: dépistage anonyme du VIH et délivrance de la contraception d'urgence (pilule du lendemain) sans ordonnance.

CAMP DE SKI DU SKI-CLUB VUDALLAZ**Camp de ski du Ski-Club Vudallaz**

Chères Amies, Chers Amis, Chers parents,

Le Ski-Club Vudallaz Epagny invite cordialement les enfants nés entre 1999 et 2006 à participer au traditionnel camp de ski de Noël qui aura lieu au

Chalet du Poyet du 26 au 31 décembre 2014

Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site du club www.ski-club-vudallaz.ch ou de remplir le coupon-réponse ci-dessous et de le retourner jusqu'au **6 décembre** à :

Frédéric Pasquier
Route des Granges 56
1661 le Pâquier
pasquier.frederic56@gmail.com
079/463 94 86

Le camp se déroulera sous la direction de Fred Pasquier qui sera assisté de moniteurs reconnus par Jeunesse et Sport et d'une équipe de cuisine.

Nous remercions chaleureusement la station de Moléson qui mettra, comme chaque année, gratuitement ses installations à disposition de tous les participants.

Les parents qui nous permettront de résoudre le problème du transport seront les bienvenus. En ce qui concerne le matériel et le nécessaire à prendre, une liste vous parviendra suite à votre inscription. Cependant, une participation financière de 100.- est demandée afin de couvrir tous les frais du camp.

Les rendez-vous sont fixés comme suit :

Début du camp : **le 26 décembre à 09h00 sur la place de parc de l'école de Duvillard**

Fin du camp : **le 31 décembre à 11h00 au parking des Reybes ou au chalet du Poyet.**

Le Ski-Club Vudallaz Epagny vous souhaite d'excellentes et heureuses fêtes de fin d'année.

.....
Bulletin d'inscription au camp du Ski-Club Vudallaz

Nom, Prénom :

Fils/Fille de :

Date de naissance :

Adresse complète :

Email :

N° de téléphone et natel :

Niveau de ski : (entouré)

Débutant

Débutant avancé

Bon skieur

ARRÊTER DE FUMER... MISSION POSSIBLE !**Arrêter de fumer...mission possible !**

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

<div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;"> Coaching stop-tabac en 4 séances </div> <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;"> Cours stop-tabac en groupe </div>	<div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;"> Entretien d'orientation </div> <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;"> Tarifs </div>
<p>1. Faire le point Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt</p> <p>2. Préparation Identifier vos ressources et développer des alternatives</p> <p>3. Action Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision</p> <p>4. Consolidation Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes</p>	<p>Conseils ponctuels et soutien personnalisé</p> <p>CHF 200.- Coaching individuel</p> <p>CHF 150.- Cours de groupe</p> <p>CHF 50.- Entretien d'orientation</p>

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg - Freiburg
T 026 425 54 30 • F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

***Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile* : Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.**

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans les 4h qui suivent votre appel, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour rendre en charge votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi-vendredi : 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49 (uniquement pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Certaines entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants
- Réduction de CHF 20% de l'heure pour les membres CRF
- Pas de mission de moins de 3h

***Baby-sitting* : pour les sorties du soir ou du week-end.**

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement et de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact au **026 347 39 40** ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch et recevez notre liste !

Aide aux proches : Un service d'accompagnement pour relayer les proches de personnes âgées et/ou malades

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Vous avez besoin de répit car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

Notre service est là pour vous aider et vous soulager en vous remplaçant pour quelques heures auprès de la personne âgée. Sur simple appel, une collaboratrice de notre service prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc. Nos collaboratrices sont des auxiliaires de santé CRS formées et expérimentées.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile.

Renseignements et demandes :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir :

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.

Habiter et Aider : un projet de logement intergénérationnel

- Vous êtes retraité(e), vous avez une chambre à disposition dans votre logement et besoin d'un peu d'aide au quotidien ?
- Vous êtes étudiant/e et recherchez un logement ?

Nous réunissons les bonnes personnes pour une cohabitation entre étudiants/es et personnes âgées afin de renforcer le lien entre les générations. En lieu et place d'un loyer, la cohabitation se fait sur un échange de services convenus d'avance. La Croix-Rouge met en contact les personnes intéressées, les aide à définir leurs besoins et leur attentes et garde un contact avec elles pendant toute la durée de la cohabitation.

Renseignements et demandes :

Téléphonez à notre service au 026 347 39 79 ou remplissez directement le formulaire de demande sur notre site internet www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/habiter-aider

Adresse de contact pour tous les services à la famille:

Croix-Rouge fribourgeoise Service Aide à la famille

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch

CROIX ROUGE FRIBOURGEOISE**SERVICE DE PUÉRICULTURE**

*Christine Jaquet et Sandra Friedli,
Infirmières puéricultrices
Croix-Rouge fribourgeoise
Rue de la Lécheretta 18
1630 Bulle
Du lundi au vendredi, 08h00 – 10h00*

Bâtiment « Les Trois Trèfles » - Route de l'Eglise 8 – 1661 Le Pâquier – Rez-de-chaussée :

Le 2^{ème} mardi du mois

Dates
13 janvier 2015
10 février 2015
10 mars 2015
14 avril 2015
12 mai 2015
9 juin 2015
14 juillet 2015
11 août 2015
8 septembre 2015
13 octobre 2015
10 novembre 2015
9 décembre 2015



Secteur Broye :	Tél. 026 664 77 90
Secteur Gruyère :	Tél. 026 919 00 13
Secteur Sarine :	Tél. 026 347 39 69

Croix-Rouge fribourgeoise - Rue G.-Techtermann 2 - Case Postale 279 - 1701 Fribourg
<http://www.croix-rouge-fr.ch>

PUBLICITÉ

délicate 
INSTITUT DE BEAUTÉ



SANDRINE GUILLET
Naturo-Esthéticienne - diplômée ASEPIB

Rue des Mésanges 12
1661 **Le Pâquier**
079 637 92 63
delicat.s@bluewin.ch

www.institut-delicates.com



AVIS ECAB ET SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (EXTRAIT)

Commission intercommunale du feu
Broc, Botterens, Gruyères, Le Pâquier

Avis ECAB et Service des forêts et de la faune (extrait)**Feux en forêt**

Avis aux propriétaires, entrepreneurs et personnel forestiers



L'incinération de déchets verts est interdite en forêt (art. 26a et 26b Opair). Dans des situations exceptionnelles comme par exemple la lutte contre le bostryche, le Service des forêts et de la faune peut délivrer des autorisations pour l'incinération des cimes et rémanents de coupe.

Souvent, des feux allumés en forêt sans information particulière aux instances concernées - et parfois sans surveillance – sont annoncés au No d'urgence 118 par des promeneurs inquiets et bien intentionnés, ce qui provoque la mobilisation des sapeurs-pompiers et de la police cantonale. De telles interventions provoquent des frais qu'il serait facile d'éviter.



Rappel des consignes de sécurité à respecter obligatoirement par les entreprises forestières publiques ou privées lors de feux en forêt :

- Distance **minimale au peuplement restant de 10 m** (plus si un grand nombre de cimes sont brûlées au même endroit);
- Distance **minimale à tout bâtiment de 30 m**;
- Assurer la surveillance des feux pour éviter toute propagation : **pas de feu allumé en fin de journée ou laissé sans surveillance**;
- Attention particulière dans les **zones sensibles** : exposition sud, fort vent, etc., et en cas de période sèche ;
- Autorisation préalable du Service des forêts et de la faune pour l'incinération des cimes et rémanents de coupe.

Une annonce préalable systématique de chaque feu est recommandée dans les cas où le risque d'appel pour incendie au 118 est important (feu ou dégagement de fumée de grande ampleur, région très fréquentée ou très en vue du public, bâtiments et habitations à proximité).

Procédure à suivre :

1. Avant d'allumer un feu à l'occasion de travaux forestiers, le responsable des travaux (le propriétaire, le forestier ou l'entreprise mandatée pour ces travaux), doit en **INFORMER** :
 - le **Centre d'engagement et d'alarme (CEA) de la Police cantonale** à Granges-Paccot, de préférence par FAX au N° 026 305 19 17, sinon par tél. au N° 026 305 17 17;
 - une **information de la commune concernée est aussi vivement recommandée.**

Formulaire d'annonce sur <http://www.ecab.ch/files/pdf36/Feu-en-Foret-f04.pdf>

Il est en principe interdit d'incinérer des déchets en plein air. En vertu de l'art. 26 a de l'Ordonnance sur la Protection de l'air, seule l'incinération de déchets secs et naturels (branchages) est tolérée, pour de faibles quantités et ne dégageant que peu de fumée. En cas d'importantes quantités de déchets à éliminer, s'adresser à la déchetterie communale.

Avril 2014
La Commission intercommunale
du Feu – CSPi Grevin

SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël aura lieu, comme à l'accoutumée, devant le hangar communal, le

Samedi 13 décembre 2014
De 10h00 à 12h00

Nous vous invitons à passer commande du sapin de Noël (prix Fr. 20.-/pce) auprès de l'administration communale soit par téléphone au 026/912.61.81 ou par e-mail à aline.genoud@lepaquier.ch jusqu'au 5 décembre 2014.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de couper soi-même un sapin et que les contrevenants s'exposent aux amendes légales.

En outre, lorsque vous voudrez vous débarrasser de votre sapin, veuillez bien le rapporter à la déchetterie communale, secteur des branches, et ne pas le mettre au ramassage ordinaire de la voirie.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration !



BABY-SITTING

A toute fin utile, nous vous communiquons, ci-après, les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Prénom – Nom	Adresse	Contact
Chatelan Sarah	Chemin de la Fin 1 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 913 10 22
Gremaud Constance	Rue de Chancheri 8 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 912 23 52
Kolly Delphine	Rue de Prachaboud 19 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 912 15 15
Pittet Pauline	Route de Montbarry 37 – 1661 Le Pâquier	Tél. 079 920 63 44
Progin Valérie	Chemin de Longequeue 62 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 912 60 21
Romanens Elodie	Chemin de la Bergère 5 – 1661 Le Pâquier	Tél. 079 567 19 73
Vega Emma	Chemin du Clos-Chatrossin 43 – 1661 Le Pâquier	Tél. 079 672 73 46
Weber Camille	Rue En Crêta 27 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 912 46 13
Zallazi Leila	Rue En Crêta 26 – 1661 Le Pâquier	Tél. 026 912 25 89

ABONNEMENTS CFF « FLEXICARD »

La commune du Pâquier met à votre disposition deux abonnements généraux CFF au prix de **Fr. 42.00 par jour et par abonnement.**

La vente par des intermédiaires est interdite et aucune réservation n'est acceptée par courriel !

Avec cet abonnement, vous voyagez librement avec les CFF et la plupart des chemins de fer privés dans toute la Suisse. D'autres abonnements Flexicard sont également à disposition dans d'autres bureaux communaux.

AGFlexi fr | de | it

Choix d'une commune
--Toutes les communes--

Février 2014						
L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9

27.02.2014

17 Cartes journalières disponibles

Dans les communes de :
Bévilard (1), Chenens (2), Courtelary (6),
Marsens (1), Montagny (2), Moutier (1), Riaz
(1), Tornay (2), Tramelan (1)

En vous connectant sur le site internet www.sugarcube.ch/home/fr, vous avez la possibilité de vérifier les disponibilités des « Flexicards » dans d'autres communes. Ce portail affiche les cartes journalières CFF disponibles chaque jour par commune. Seules les communes inscrites et désireuses d'être visible y sont affichées. De plus, le portail ne permet pas la vente de carte journalière, seules les communes y sont habilitées. De ce fait, les coordonnées utiles aux réservations sont inscrites pour chaque commune.



INSERTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN COMMUNAL

Vous souhaitez insérer une publicité dans notre bulletin communal ? Veuillez vous adresser à l'administration communale (notre bulletin paraît deux fois par année).

Tarifs :

1 page complète :	Fr. 100.00
½ page	Fr. 50.00
¼ page	Fr. 25.00
En couverture :	Fr. 75.00



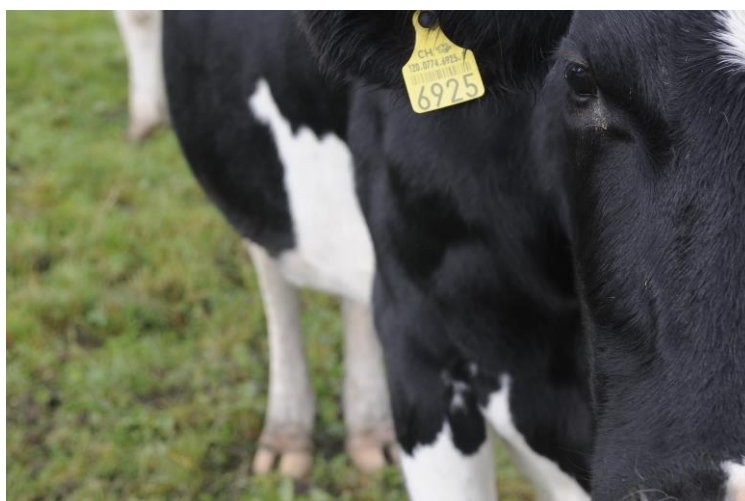
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE POLYVALENTE

Dates	Titre de la manifestation
6-7 décembre 2014	Téléthon
14 décembre 2014	Noël des Aînés
19-20 décembre 2014	Christmas Rock
27 décembre 2014	Loto de la Société de Tir
5-7 février 2015	Rencontre des Jeunes d'hiver
16 février 2015	Assemblée de l'Intersociétés
7 mars 2015	Loto du Ski-Club
14 mars 2015	Concert de la musique
20-21 mars 2015	Bourse aux vélos
27-28 mars 2015	Concert du Chœur-mixte
25 avril 2015	Vide-grenier
2 mai 2015	Concert de la musique
9 mai 2015	Loto de la musique
16 mai 2015	Loto du Chœur-mixte
6 juin 2015	Loto des Jeunes Tireurs
12 septembre 2015	Match aux cartes des écoles
7 novembre 2015	Brisolée (SIV)
13 décembre 2015	Noël des Aînés

NUMÉROS UTILES

Administration communale			
Téléphone	026 912 61 81		
Fax	026 912 41 81		
Site internet	http://www.lepaquier.ch		
e-mail	fabienne.pharisa@lepaquier.ch	Fabienne Pharisa	
	aline.genoud@lepaquier.ch	Aline Genoud	
	janick.vega@lepaquier.ch	Janique Vega	
	catherine.beaud@lepaquier.ch	Catherine Beaud	
Conseil communal			
Syndique	Badoud, Antoinette	Tél. 026 912 51 84	abadoud@bluewin.ch
Vice-syndique	Gremaud, Joseph	Tél. 026 912 21 41	-
Conseillers communaux	Chassot, Michel	Tél. 026 912 35 26	michassot@bluewin.ch
	Eguizabal, Eduardo	Tél. 079 649 28 88	eequizabal@hispeed.ch
	Morand, Erika	Tél. 079 330 08 57	erika.morand@bluewin.ch
	Pasquier, Nicolas	Tél. 076 314 51 38	nicolas_pasquier@hotmail.com
	Romanens, Jean-Luc	Tél. 026 913 17 11	jeanlucromanens@bluewin.ch

Autres	
Agence AVS, secrétariat communal	Tél. 026 912 61 81
Ecole primaire	Tél. 026 912 88 39
Concierge école et salle polyvalente, Markus Häseli	Tél. 078 698 81 50
Salle polyvalente – Réservations	Tél. 026 912 61 81
Commandant du feu	stephane.gremion@bluewin.ch
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Médecin de garde pour la Gruyère	Tél. 026 350.11.40
Hôpital du Sud fribourgeois, Riaz	Tél. 026 919 91 11
Hôpital cantonal, Fribourg	Tél. 026 426 71 11
Permanence dentaire	Tél. 026 322 33 43
Permanence des pharmacies	Tél. 026 912 33 00
CAS et REGA	1414
Réseau santé et social, Bulle	Tél. 026 919 00 19
Centre psycho-social, Bulle	Tél. 026 305 63 73
Puériculture Croix-Rouge	Tél. 026 919 00 13
SOS futures mamans	Tél. 026 912 35 55
Fondation afag	Tél. 026 912 94 38
Association Alzheimer Fribourg	Tél. 026 481 37 81
Association d'Accueil Familial de Jour	Tél. 026 912 33 65
A Petits Pas – Broc	Tél. 026 921 39 96
Les Lutins – Bulle	Tél. 026 912 36 61
Les Galopins – Marsens	Tél. 026 915 35 38
Tartine et chocolat	Tél. 026 912 14 13
Les chemins de l'enfance	Tél. 026 921 39 96
Ecole maternelle « Les P'tits Gribouilles »	Tél. 026 912 15 15



SOCIÉTÉS LOCALES

Nom de la société	Président(e)s	Contact
Amicale des pompiers	Jean-Sébastien Vial	Tél. 078 817 93 22
Cadets de l'Albergine	Lynn Regli	Tél. 026 912 21 43
Chœur-mixte l'Amitié	Patricia Pasquier	Tél. 026 912 59 74
FC La Tour – Le Pâquier	Jean-Pierre Wehren	Tél. 079 634 40 85
Football-Club Juniors	Jean-Pierre Wehren	Tél. 079 634 40 85
Groupement Dames de l'œuvre	Janine Vial	Tél. 026 912 91 15
Gym Dames	Angela Pasquier	Tél. 026 912 13 29
Gym Mère-enfant	Sandrine Clément	Tél. 026 912 84 70
Inter-société	Pierre Girard	Tél. 079 727 55 67
Maîtrise des écoles	Catherine Gremaud	Tél. 026 913 91 10
Paroisse	Paul Ottoz	Tél. 026 912 34 53
Parti Démocrate-chrétien	Nicolas Morand	Tél. 026 913 93 95
Parti socialiste	Eduardo Eguizabal	Tél. 026 912 54 57
Ski-Club « Moléson »	Olivier Ruffieux	Tél. 026 921 33 51
Société d'intérêt villageois	David Pasquier	Tél. 078 844 08 38
Société de jeunesse	Pierre Girard	Tél. 079 727 55 67
Société de musique l'Albergine	Vincent Andrey	Tél. 079 345 32 05
Société de Tir « Sauthaux »	Nicole Pugin	Tél. 079 810 60 58
Jeunes Tireurs	Paul Ottoz	Tél. 026 912 34 53



**LE CONSEIL COMMUNAL VOUS SOUHAITE
D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE**